

Le recteur de l'académie de Créteil



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Division de l'Administration
et des Personnels
DAP 3

Affaire suivie par
Carole BRECHET
Téléphone
01 57 02 61 83
Mél
ce.dap3@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
Web : www.ac-creteil.fr

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat ;

Vu le décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié par le décret n°2005-997 du 22 août 2005 relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel du Ministère de l'Education Nationale ;

Vu le décret n° 2017-1050 du 10 mai 2017 portant dispositions statutaires communes aux corps de catégorie A de la fonction publique de l'Etat à caractère socio-éducatif ;

Vu l'avis de la commission administrative paritaire académique des assistants de service social des administrations de l'Etat réunie en sa séance du 16 juin 2020 ;

Arrête

Article 1 : Sont inscrits au titre de l'année 2020 sur le tableau d'avancement au grade d'assistant de service social de classe supérieure des administrations de l'Etat catégorie A, les assistants de service social de classe normale des administrations de l'Etat catégorie A dont les noms suivent :

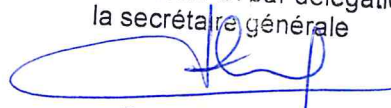
Liste principale :

1. Isabelle ADAM, DSDEN DE SEINE ET MARNE
2. Véronique BOISGROSSET, DSDEN DU VAL DE MARNE
3. Béatrice DEBAECKER, DSDEN DU VAL DE MARNE
4. Liacoute GACEM, DSDEN DE SEINE ET MARNE
5. Marie-Line HECQUET, DSDEN DE SEINE ET MARNE
6. Christelle ROCHER, DSDEN DE SEINE ET MARNE

Article 2 : Madame la secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 18 juin 2020

Pour le Recteur et par délégation
la secrétaire générale



Sylvie THIRARD